

nistre Plénipotentiaire de S. M. en cette Cour, la réplique du Grand Duc, par laquelle il consent à tout ce que la Couronne d'Espagne souhaite par rapport à l'introduction de 6000. Espagnols dans ses Etats : S. A. R. a même envoyé ordre au Gouverneur de *Livorne* de rendre à l'Amiral Wager, lorsqu'il arrivera dans ce Port, tous les honneurs dûs à son rang, & de fournir aussi à son Escadre tout ce dont elle pourroit avoir besoin.

XI. *Naples*. On remarque que le Cardinal Coscia qui se tient toujours en cette Ville, n'est plus si mélancolique depuis que le Conseil Collateral semble lui avoir accordé sa protection, & qu'il est attentif à réprimer les insultes qu'on lui fait encore de tems en tems. Ce Tribunal resolut le 3. Septembre que l'Archiprêtre de *Franitello*, qui est un Fief dépendant de l'Abbaye de *Ste. Sophie*, dont le Cardinal Coscia est Abbé, seroit banni du Royaume, pour avoir eu la hardiesse d'afficher aux portes de son Eglise, sans le consentement de la Régence, le dernier Decret rendu à *Rome* contre Son Eminence, par lequel il lui est défendu de se faire payer ses rentes Ecclésiastiques, & d'exercer sa juridiction temporelle & spirituelle, sur-tout dans ladite Abbaye; & l'on a déclaré aussi que plusieurs Habitans, qui ont pareillement eu la temerité de gâter & salir les Armes du même Cardinal, en seroient responsables devant le Tribunal de la Vicairie criminelle.

Après plusieurs délibérations du Conseil Collateral sur le Subside qu'on doit fournir à l'Empereur, on l'a fixé à 300. mille ducats payables en 3. ans; mais le Comte de Harrach, Viceroy de ce Royaume, a déclaré, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de *Vienne*, que S. Maj. Imp. vouloit absolument qu'on lui fournit 480. mille ducats d'extraordinaire

9 pour